



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIANE

L'an deux mille vingt et un, le 22 octobre 2021 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Date de convocation : 18 Octobre 2021

Étaient présents : Jean-Claude DURAND, Eliette BARDY, Marc MADERN, GILBERT Anne-Lise, CHAUDESAIGUES Sophie, CORBIERE Didier, DENIS Christine, POUMAYROL Hervé, VIALA Nathalie, PAGES Kévin.

Absents excusés : LEROY Catherine, MONFORT Elisabeth.

Absent / DESSOUCHES Alexandre

Mme Anne-Lise GILBERT a été nommée secrétaire de séance.

DEMISSION D'UN ADOJOINT ET DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

- Vu la lettre de démission au poste de 1^{er} Adjoint que M. Jean-Claude DURAND a adressée à Mme la Préfète du Tarn le 8 septembre 2021 et sa demande de maintien au poste de Conseiller Communautaire
- Vu l'acceptation de la démission de M. Jean-Claude DURAND au poste d'Adjoint par Mme la Préfète à compter du 8 octobre 2021, date de réception de son courrier,

M. le Maire informe qu'il souhaiterait que le nombre actuel des 4 postes d'adjoint, soit maintenu.

Le Conseil municipal décide par 9 voix pour, et 2 voix contre, que le nombre d'Adjoint reste maintenu à 4 Adjoins . Il convient de procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Ordre du tableau

M. Le Maire propose que le nouvel adjoint élu en remplacement de M. Jean-Claude DURAND prenne place au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran :

- Eliette BARDY / 1^{er} Adjoint
- Marc MADERN : 2^o Adjoint
- Anne-Lise GILBERT : 3^o Adjoint
- Le 4^o Adjoint sera celui élu lors de ce conseil.

Élection d'un Adjoint au maire suite à la démission de M. Jean-Claude DURAND

La désignation du 4^o adjoint au maire se fait au scrutin secret à la majorité absolue :

- Est candidat : Nathalie VIALA
- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Mme Nathalie VIALA a obtenu 10 voix

Mme Nathalie VIALA est désignée en qualité de 4^o adjoint au maire. M. le Maire informe le Conseil qu'il lui donnera les délégations de fonctions suivantes : Santé Sociale et Administration

Mme Nathalie VIALA percevra les mêmes indemnités que son prédécesseur à compter du 23 octobre 2021.

DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL AU HAMEAU DE CARAYON

M Le Maire fait part au Conseil de la demande d'achat par Mme Catherine BERTRAND du chemin rural qui longe son habitation au hameau de Carayon pour y implanter une micro-station pour son assainissement individuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 contre et 1 pour ne donne pas son accord pour la vente de ce chemin, ne souhaitant pas vendre les chemins ruraux.

Tarifs de location de la salle polyvalente :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs de location suivants à compter de ce jour :

- ❖ pour les personnes ne payant pas d'impôts sur la commune :
 - Salle seule : 130.00 € Chauffage : 70.00 €
 - Salle + cuisine + réfectoire : 225.00 € " : 70.00 €
 - Réfectoire + cuisine : 100.00 € " : 30.00 €
 -
- ❖ les tarifs prévus pour les administrés de Viane sont :
 - Salle seule : 70.00 € " : 70.00 €
 - Salle + réfectoire + cuisine : 120.00 € " : 100.00 €
 - Réfectoire + cuisine : 60.00 € " : 30.00 €

Le Chauffage sera facturé lorsqu'il sera allumé .

REFERENT AMBROISIE

Le référent ambroisie nommé en remplacement de Mme BERTRAND Catherine est Anne-Lise GILBERT.

DEMANDE LOCAL AU CAT

M. PRIOU Dominique, piégeur agréé, demande le prêt d'une salle au CAT afin d'y entreposer ses cages à pigeons non utilisées ou pièges endommagés à réparer. M. PRIOU a déjà piégé une cinquantaine de pigeons sur la commune de Viane.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, il est décidé qu'une pièce serait mise à la disposition gracieusement.

Tarif du droit de place

Les tarifs n'ayant pas été revus depuis très longtemps et la commune ayant engagé des frais (compteur électrique supplémentaire pour accueillir les commerçants ambulants les tarifs pourraient être revus.

Rappel des tarifs hebdomadaire : 150 E annuel sans électricité et 180 E avec branchement électrique.

A l'unanimité, le Conseil fixe les tarifs suivants :

- 160 E sans électricité
 - 200^E avec électricité
 - Ponctuellement / 10.00 E sans électricité
 - 12.00 E avec électricité
-

Achat matériel ferroviaire

Cela fera 60 ans en 2022 que le petit train ne passe plus. M. DE JEAGER possède du matériel d'activité ferroviaire à vendre. (rail, petit wagonnet).

Il propose ce matériel au tarif de 1 400 Euros. Il pourrait être utilisé pour décorer le village.

Après en avoir délibéré par 10 oui et 1 non, le conseil municipal charge M. Le Maire à réaliser cet achat et les virements de crédits nécessaires sur le budget communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire informe que les travaux de mise en place de la fibre sont en cours sur la commune mais qu'elle ne sera en service qu'en 2022, les travaux ayant pris du retard.

Pour la mise en place de la fibre, il a fallu dénommer toutes les routes de la commune de Viane ainsi que numéroter toutes les maisons.

La commune a eu l'appui de TIGEO, dont la prestation a été financée par la Communauté des Communes des Monts de Lacaune.

Pour la commune, hors agglomération qui avait été réalisé en 2018/2019, cela représente 431 numéros de maisons et 90 panneaux de noms de voies.

Les administrés seront informés en tant voulu par courrier de ces changements et devront informer de leur nouvelle adresse, leurs banques, caisses, fournisseurs en électricité, téléphonie...

Le département peut aider la commune pour l'achat des panneaux et numéros de rues au titre du programme des amendes de polices. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et charge M. le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Département.

PLAN DE FINANCEMENT /

- **Dépense H.T** : 11 098.00

- **Recettes** : Département : 3 329.00 (30 % au titre des amendes de police)
Autofinancement : 7 769.00 H.T

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire donne informe le Conseil Municipal d'une pétition des administrés de la commune domiciliés route de Lacaune, RD 81, qui a été adressée à M. RAMOND, Président du Conseil Départemental l'informant de la dangerosité de l'entrée de Viane, faisant référence à 2 accidents survenus sur la route de Lacaune à l'entrée du village.

M. RAMOND les a renvoyés vers la commune, celle-ci étant responsable de la police de la route dans l'agglomération, même s'il s'agit d'une route départementale. M. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris attache auprès du service des routes départementales pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

L'installation de coussin berlinois paraît être la meilleure solution.

S'agissant d'une dépense concernant la sécurité, une demande de subvention au titre des amendes de polices sera déposée auprès du Conseil Départemental et de la DETR auprès de l'état.

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES : 11 098.00 H.T

RECETTES : - Amende de polices : 3 329.40 (30 %)
- DETER : 4 439.20 (40%)
- Autofinancement : 3 329.40

Le plan de financement est approuvé à l'unanimité. M. Le Maire est chargé d'effectuer les demandes de subvention.

DECISIONS MODIFICATIVES :

- AU chapitre du personnel : en raison des congés maladie et maternité il convient de réajuster les crédits :

-

QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole : 1^{er} conseil d'école de l'année. Beaucoup de changements cette année, seule Sophie RAKAS est de l'ancienne équipe et a pris la direction de l'école. 41 familles dont 60 enfants.
- Eolien : le dossier suit son cours En décembre il y aura une réunion avec les élus et en janvier/février une réunion publique avec les administrés. Le projet pourrait voir le jour en 2024 si tout va bien.
- Chats : Certains administrés se retrouvent avec de nombreux chats. Actuellement la mairie de Viane adhère au Chenil de Castres qui ne récupère que les chiens. Voir avec l'association des chats dans la rue qui peut recevoir les chats et les stériliser moyennant une participation.
- Télémédecine : la commune se retrouvant sans médecin, va bénéficier d'une cabine télémédecine, financé par la Communauté des Communes d'ici la fin de l'année. Elle sera installée dans des locaux situés au-dessus de la Poste / Office de tourisme, locaux qui appartiennent à la communauté des communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc
- Une sage-femme va également s'installer au-dessus de la Poste/ Office de Tourisme. Elle devrait démarrer son activité en novembre.
- La mairie de Viane est en lien avec les médecins de Brassac afin de mettre en place des permanences sur la commune de Viane.
- Cinéma : L'objet du FLEP est, entre autres, la culture pour tous. Avec le PASS SANITAIRE obligatoire, demandé par CINECRAN, le cinéma risque d'être en péril jusqu'à fin juillet.

Séance levée.